

LE PROJET D'EXTENSION

Les réserves de gypse de la carrière seront épuisées d'ici 2028 au rythme d'extraction actuel. Pour continuer d'alimenter ses clients, Gypse de Maurienne souhaite étendre le site.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Il s'agit d'exploiter **en 2 temps** un secteur de 25,5 ha situé en contrebas de la carrière (orange), entre la RD 926 et la RD 110.

- **Zone A (10,5 ha) ↔ 5 ans de réserves au rythme actuel**
- **Zone B (15 ha) ↔ 25 ans de plus**

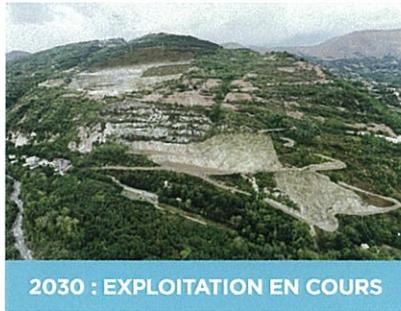
Le périmètre rouge, plus large (~ 50 ha), correspond au périmètre administratif (ICPE). Il comprend les zones d'exploitation et des secteurs où seules des pistes et infrastructures sont prévues, ainsi qu'un **corridor écologique**.



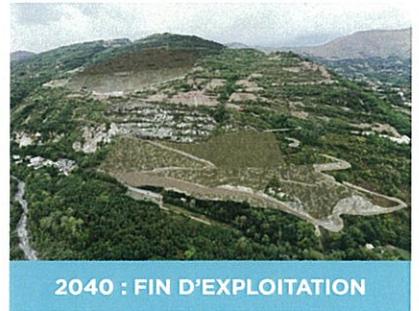
LES GRANDES PHASES D'EXPLOITATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE A (VUES D'EN FACE)



2022 : SITUATION ACTUELLE



2030 : EXPLOITATION EN COURS



2040 : FIN D'EXPLOITATION

LES PROCHAINES ÉTAPES

- **2023-24** : Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de St Jean de Maurienne pour **le rendre compatible** avec l'exploitation sur le périmètre ICPE : zone A et B. Procédure menée par la 3CMA
- **2023-25** : Cadrage du projet zone A avec la DREAL et les parties prenantes
- **2025** : Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) pour la zone A qui contient **une étude d'impact complète** (études techniques et environnementales)
- **2025-26** : Procédure d'instruction du DDAE zone A, incluant une phase de concertation et **une enquête publique**
- **2026** : Obtention d'un Arrêté Préfectoral autorisant l'exploitation de la zone A
- **>2026** : Obtention de la maîtrise foncière complète de la zone B grâce à la procédure de ZSC (Zone Spéciale de Carrières)